



QUELS OUTILS ADMINISTRATIFS ET QUELLES TECHNIQUES ? MODE D'EMPLOI RAPIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE

MME AGNÈS CALBERG, INGÉNIEUR, DIRECTION GÉNÉRALE DES POUVOIRS LOCAUX,
MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Depuis 1993, la DGPL (via la direction du Contrôle et des études des infrastructures routières subsidiées), sous l'impulsion du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, a initié des projets pilotes visant à améliorer la sécurité routière sur les voiries et à améliorer le cadre de vie des citoyens par l'aménagements des espaces publics.

Je citerais à titre d'exemple : les aménagement d'espaces publics conviviaux, les aménagements de sécurité aux abords des écoles, les plans communaux de mobilité, les plans d'itinéraires cyclables communaux, la mise en lumière des communes wallonnes et les plans lumière, la mise en place de coussins berlinois, le plan Mercure, le PIC Verts...

Notre but à la DGPL est de réaliser des projets de qualité, concrétisant des aménagements cohérents dans une vision globale au niveau de quartiers à revaloriser.

Nous visons donc à privilégier la qualité à tous les stades des projets.

Dans le cas particulier du projet PIC Verts, une méthodologie a été imposée. Elle est d'ailleurs applicable à la plupart des projets d'aménagements ... même s'il n'y a pas 2 projets les mêmes et encore moins 2 communes les mêmes.

Qualité aux différents stades de l'élaboration des projets pour une meilleure efficacité:

1. Stade diagnostic - état des lieux :

Commencer par une approche globale : analyse de l'existant sur le territoire communal mais aussi avoir une vision plus large et répertorier les possibilités d'itinéraires intercommunaux ou même transrégionaux. ;

- Insister sur la notion de réseau cohérent et de maillage ;
- Inventorier les documents de référence (Atlas des voiries vicinales de 1841, schéma de structure, Plan Communal de Développement rural, Plan Communal de Mobilité, etc.) ainsi que les acteurs concernés (associations, commissions, groupes de travail ...).

2. Stade objectifs :

- définir ce que l'on cherche, à quoi voulons-nous aboutir ;
- évaluer le potentiel ;
- identifier les problèmes ;
- préciser les contraintes (budget, délais, environnement, zone Natura 2000, emprises nécessaires) ;



envisager une valorisation patrimoniale ou touristique.

3. Stade conception :

- Aborder l'approche ponctuelle de la réalisation d'un projet ;
- Réunion plénière d'avant-projet : concertation indispensable entre commune(s), décideurs politiques, auteur de projet, impétrants, MET, IBSR, province, Service public fédéral mobilité et transport... pour une bonne concertation dès l'avant-projet ;
- Documents indispensables : plans de situation, plan terrier, profils en travers, détails des aménagements éventuels de voiries, cahier spécial des charges (RW99 version 2004 et CCT310 s'il y a de l'éclairage), photos, devis, demande de permis d'urbanisme,...
- Informer la population

4. Stade exécution :

- Qualité des matériaux
- Mise en œuvre suivie et soignée.

Tout cela a un coût bien sûr alors toutes les aides sont les bienvenues.
Voici une liste de portes auxquelles il s'avère intéressant de frapper.

SUBVENTIONS ET INTERVENTIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET LA PROMOTION DES ITINÉRAIRES VERTS

1. Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique -

Direction générale des Pouvoirs locaux DGPL - <http://mrw.wallonie.be/dgpl>

• Programme triennaux

Le taux de subvention est de 60% (études et travaux).

Un taux particulier de 75% est attribué pour les investissements ayant pour objectif d'améliorer la sécurité et la convivialité de la voirie contribuant à la fois à la limitation de la vitesse des véhicules à moteur et à l'amélioration du cadre de vie.

Projets pilotes (des délais plus courts, une procédure administrative simplifiée et une évaluation nécessaire)

• Plan Mercure 2005/2006 et particulièrement l'axe cheminement pour les usagers les plus vulnérables

L'objectif est de promouvoir notamment la mise en œuvre de chemins sûrs pour les enfants et les adolescents vers les écoles; l'aménagement de cheminements piétons et de trottoirs, l'amélioration des voiries pour les deux-roues (vélos, vélomoteurs et motos).

Le budget est de 15 millions € de subsides pour les 2 années.



Les 133 projets retenus sont subsidiés à hauteur de 80 % du montant total des investissements (étude et travaux). Le montant par projet de la subvention est de minimum 25.000€ et de maximum 200.000€.

• Plan d'itinéraires Communaux Verts, «PICVerts»

Le budget est de 1,5 millions d'€ pour 9 projets répartis sur 13 communes.

Le taux de subvention est de 80% et couvre le montant total des investissements (étude, réalisations et promotion).

• Partenariat entre : commune – direction des services techniques de la Province du Luxembourg – DGPL

Exemple de Vaux-sur-Sûre (voir exposé de M. Pierrard)

• Vicus vicinus

L'objectif de Vicus Vicinus est de créer un cheminement cyclo-pédestre tout au long de la Senne. Ce projet implique la collaboration de communes appartenant aux 3 Régions : Région wallonne; Région de Bruxelles-capitale et région flamande.

La participation du Ministre se concrétise par la mise à disposition d'une personne pour la coordination de ce vaste projet.

2. Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine

Direction générale des Autoroutes et des Routes (DG1) <http://met.wallonie.be>

• Voiries régionales y compris le RAVeL et le PréRAVeL;

• Itinéraires cyclables régionaux; ...

Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine DGATLP <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/>

• Revitalisation urbaine

• Rénovation urbaine

3. Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Direction générale des Transports (DG3) <http://met.wallonie.be>

• Mise en place des plans communaux de mobilité (PCM);

• Mise en place des plans de déplacements scolaires; ...



La Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.) <http://www.infotec.be>

- Places publiques (gares routières)
- Quais et abris bus

Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine - DGATLP

<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/>

- Etudes RAVeL
- "Fonds Brunfaut" : il s'agit d'un mécanisme financier qui permet à la Région de prendre à sa charge la valorisation des terres vierges à des fins de logement. Le fonds Brunfaut finance quasi en totalité l'équipement de ces terrains, non seulement les voiries mais également certains impétrants, l'égouttage, l'électricité, l'éclairage public.

4. Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement <http://mrw.wallonie.be/dgrne/>

- Itinéraires remarquables en Wallonie;
- Mise en œuvre d'espaces verts publics; ...

Direction générale de l'Agriculture <http://agriculture.wallonie.be>

- Mise en œuvre des Plans Communaux de Développement Rural (PCDR);
- Chemins de remembrement;
- Voiries agricoles; ...

Commissariat général au Tourisme <http://commissariat.tourisme.wallonie.be> voir Cellule «signalisation et communication»

- Balisage;
- signalisation touristique ;
- promotion.

NB : Et l'entretien ? Il est presque exclusivement une charge communale. La Province via la DST (direction des services techniques) peut, dans certaines conditions, intervenir.

